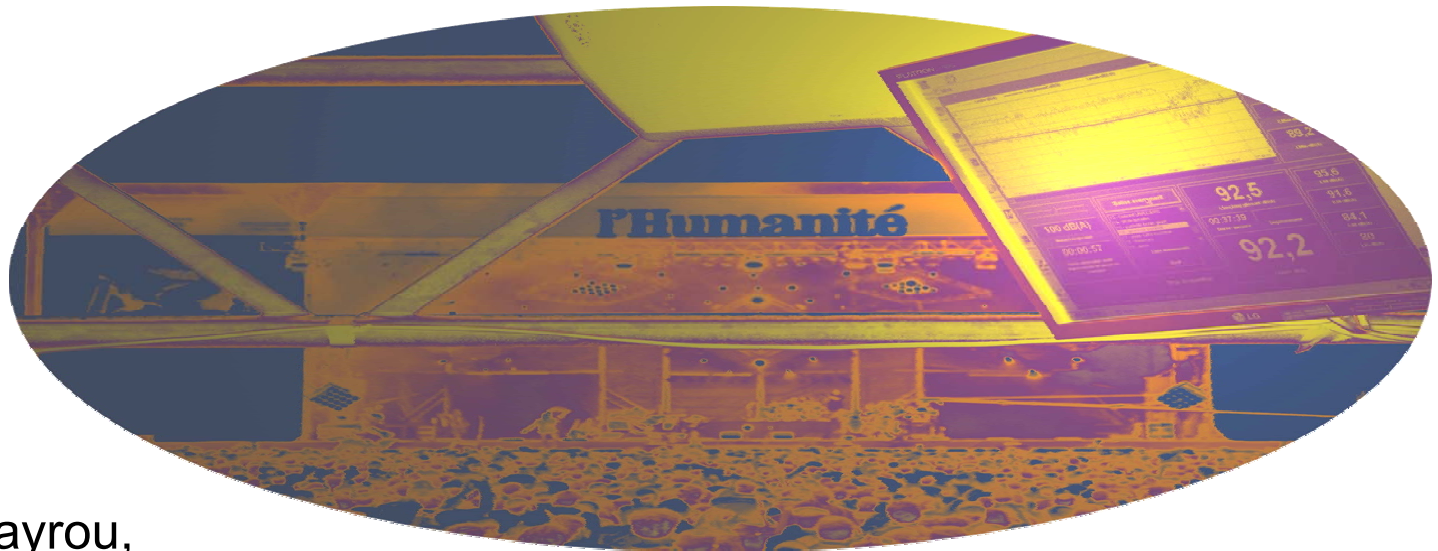


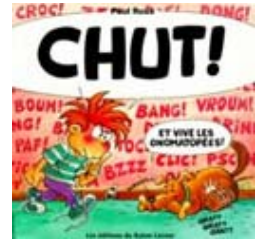
3ème Colloque National des Musiques Amplifiées  
4 et 5 octobre 2006

# Les concerts en plein air Protection des riverains



Richard Denayrou,  
Ingénieur Conseil Acoustique, membre du GIAC

# Des concerts en centre ville ?



# Des niveaux de pression acoustique limités ?

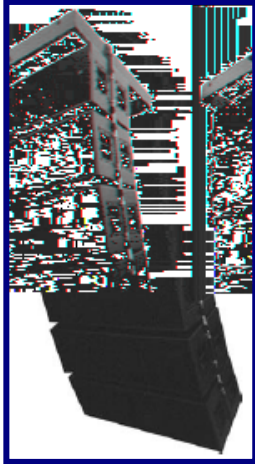
- des exemples de plus en plus nombreux ;
- informations, précautions, sanctions.

# Les grands concerts à Dugny

- Des travaux d'adaptation du site.
- Une sonorisation optimisée.
- Une programmation adaptée.
- Des horaires respectés.
- Des niveaux contrôlés.
- Une gestion saine des accès.
- Des mesures d'accompagnement.



# Les systèmes de sonorisation longue portée



L-Acoustics  
V-Dosc



Nexo Geo S



Meyer Sound M3D



CD SubBass Nexo  
Hypercardioïde



M3D-Sub Meyer  
Cardioïde

# Activités sonorisées concernées

- Concerts en plein air
- Sonorisations d'espaces urbains
- Spectacles son et lumière, festivals
- Animation des terrasses de café
- Cinémas en plein air
- Fêtes foraines
- Spectacles sous chapiteau
- Rave
- Tuning sonore





# Les critères principaux

- Spectacle vivant
- Nombre de participants (> 1000)
- Durée (nb. de fois par jour 3, 5 > 5H)
- Période d'apparition (j, n, inter)
- Durée cumulée par mois, par an (6,12,24,+)
- Niveaux à l'émission (75, 95, 105)
- Riverains exposés, niveaux en façade, émergences (e +10, 60...)

En appliquant ces critères à quelques cas concrets on obtient le classement provisoire suivant :

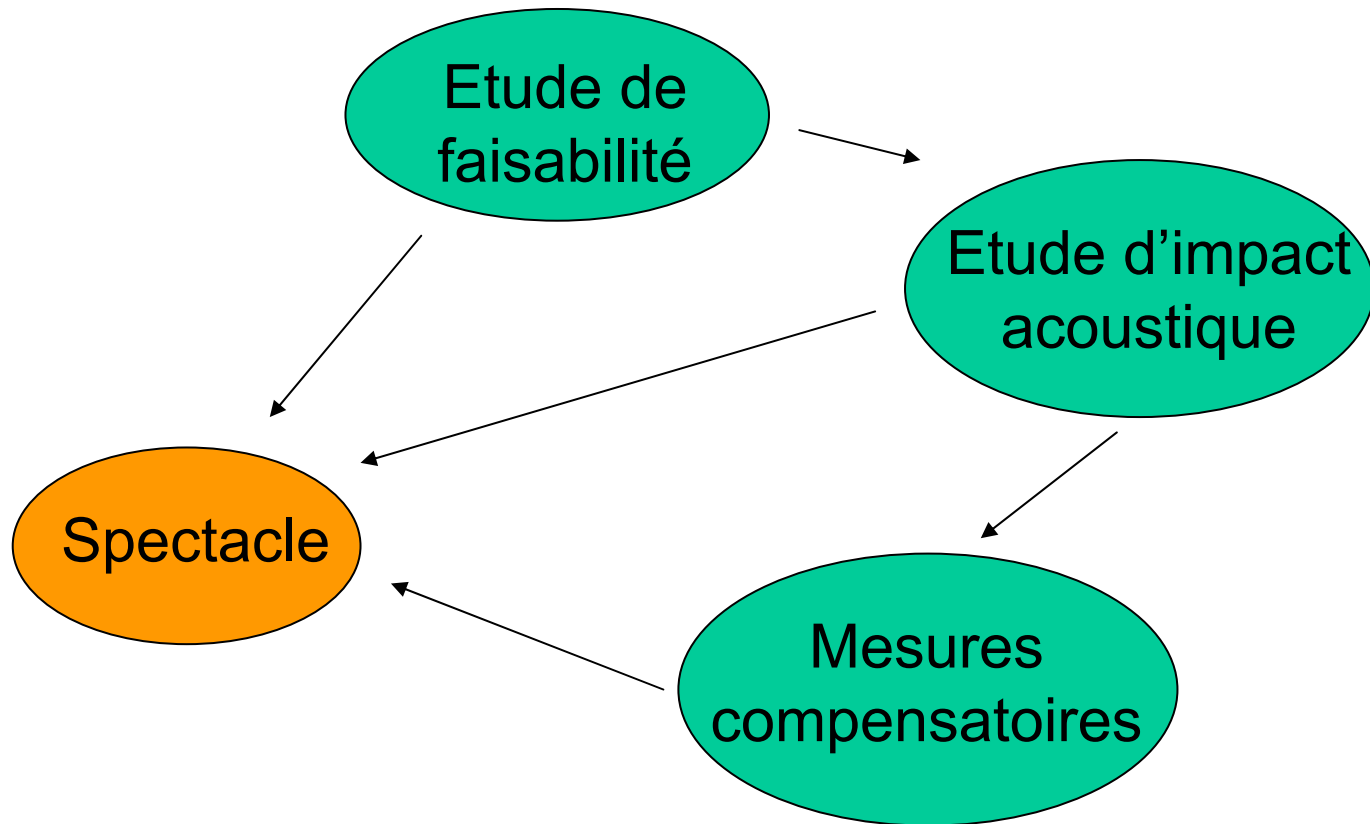
- L'animation des terrasses de café
- Certains concerts à niveaux très élevés en centre ville
- Rave
- ...
- ...
- Animations de rues, quinzaines commerciales, son et lumière.

# Catégories

- 1 Manifestations jugées non gênantes : respect de la réglementation
- 2 Risque minime de gêne, doit être encadré pour satisfaire la réglementation.
- 3 Risque important de gêne ; étude d'impact et proposition de solutions.

→ Objectivité de jugement, prise de décision

# Projet de réglementation



## Etude d'impact acoustique

- Analyses état actuel, état projeté : pour les grands concerts modélisation site et sono.
- Mesures compensatoires : limitation des niveaux à l'émission (difficile en plein air), maîtrise des durées d'exposition, cellule d'accueil pour les riverains, surveillance acoustique...etc
- Si nécessaire étude de maîtrise d'œuvre de sonorisation ou/et ouvrages de protection
- Conformité à la réglementation

# Conclusions provisoires

- Les nuisances sonores émises par le spectacle vivant peuvent être encadrés
- Le niveau de pression acoustique n'est pas suffisant à lui seul pour définir la gêne, les durées et occurrences d'exposition au bruit doivent être prises en compte.
- L'étude préliminaire de faisabilité est un élément essentiel de la démarche surtout pour le spectacle vivant
- Le contenu du futur texte réglementaire fixera les seuils à respecter.